

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents : Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoia, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) : Mme DEGUIRAUD Hélène donne pouvoir à M. BIBES Jean Paul

Etais absente : Mme DEGUIRAUD Hélène

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 16 octobre 2025 - Date d'affichage : 16 octobre 2025

OBJET : PROLONGATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026 DE L'AIDE AUX FAMILLES POUR LA CANTINE - NOMENCLATURE 7.10

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 13 mai 2024 une participation de communale 0.75 € avait été octroyée à Donostei (école et collège) à l'Ikastola, au Collège Public Pujo et au Collège Ikastola MEEK. ; et ce pour l'année scolaire 2024-2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil de prolonger cette mesure pour l'année scolaire 2025-2026.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **APPROUVE la prolongation de l'aide aux familles pour la cantine de 0.75 € pour l'année scolaire 2025-2026**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 03/11/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 03/11/2025

